



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Lutte et prévention

Question écrite n° 58316

### Texte de la question

Certains commissariats de police développent une expérience intéressante de prévention de la petite et moyenne délinquance, en engageant des campagnes de communication portant par exemple sur le recel ou les précautions à prendre dans les lieux d'habitations avant les départs en vacances. M Jean-Paul Calloud demande à M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique son sentiment sur de telles initiatives et dans quelles conditions elles pourraient être aidées et encouragées.

### Texte de la réponse

Reponse. - La protection des personnes et des biens constitue l'un des objectifs permanents du Gouvernement. Pour renforcer la lutte contre la petite et moyenne délinquance en particulier, la police nationale développe, en plus des actions habituelles de nature répressive ou dissuasive, des opérations de communication visant à informer les personnes des risques qu'elles encourent et des précautions à prendre pour les réduire. Au plan national, la direction générale de la police nationale a, par exemple, en 1990, organisé une campagne pour prévenir les vols et le recel liés à l'automobile en sensibilisant les usagers sur ce phénomène. De plus en plus souvent, des actions de ce type sont menées à l'initiative des chefs de service de police locaux pour répondre à des situations particulières. Ainsi, pendant les périodes de vacances, dans certaines villes des littoraux méditerranéen et atlantique, des affichettes et des dépliants contenant des conseils de sécurité, parfois écrits en plusieurs langues, sont apposés par les policiers sur le pare-brise des véhicules appartenant à des conducteurs étrangers au département ou au territoire national. De même, pendant les vacances estivales, les responsables locaux engagent dans les médias écrits et audiovisuels des actions de sensibilisation et d'information auprès des futurs vacanciers. Ils leur présentent notamment les mesures de protection et de surveillance des habitations laissées inoccupées mises en place dans le cadre des opérations tranquillité vacances chaque année par les directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale. À titre indicatif, cette opération se tiendra cette année du 26 juin au 6 septembre inclus. Ces campagnes de communication doivent être renouvelées car elles participent pour une part non négligeable à la lutte contre certaines formes de délinquance et contre le sentiment d'insécurité qui les accompagne. En étant perçues favorablement par le public, elles s'inscrivent enfin dans le cadre de l'effort engagé par le Gouvernement pour rapprocher la police de la population.

### Données clés

**Auteur :** [M. Calloud Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58316

**Rubrique :** Délinquance et criminalité

**Ministère interrogé :** intérieur et sécurité publique

**Ministère attributaire :** intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er juin 1992, page 2404